



Ci-dessus : image de synthèse du centre de tri de Nanterre terminé.  
Ci-dessous : la construction du bâtiment principal prend forme.



## Dernière ligne droite pour le centre de tri de Nanterre

Débuté en novembre 2002, le chantier du futur centre de tri de Nanterre est aujourd'hui en bonne voie. Sans retard majeur, sa mise en service est prévue en juin 2004.

**L**es travaux de construction du centre de tri de déchets ménagers de Nanterre ont débuté il y a un an et doivent s'achever à la fin du second trimestre 2004. Situé en bord de Seine, afin de pouvoir évacuer un certain nombre de matériaux recyclables par la voie fluviale, le chantier a été mené selon les normes prévues par la Charte de Qualité Environnementale signée avec la ville de Nanterre. Celle-ci porte à la fois sur les travaux proprement dits

(maîtrise des nuisances sonores et visuelles liées au chantier, traitement des déchets, etc.) et sur l'exploitation future du centre (utilisation de modes de transports propres, maîtrise de l'énergie, etc.).

**> Mise en service en juin 2004**  
Le seul contretemps connu par le chantier reste mineur. Il est lié à la nature et à la configuration du terrain. Il n'a, par contre, pas eu d'effet sur la qualité environnementale des travaux, pas plus qu'il n'aura **Suite page 2**

## 👉 sommaire

### p.1 À LA UNE

Le centre de tri de Nanterre.

### p.2 ACTUALITÉS

Incendie à Romainville.  
Journée d'échanges sur le site d'Isséane.

### p.4 ENSEMBLE

Les premières phases de travaux du centre Isséane.

### p.6 LE BUDGET 2004

Les grandes orientations budgétaires du SYCTOM.

### p.8 ÉVÉNEMENT

Saint-Ouen : une charte de qualité environnementale.

### p.9 PROJETS À L'ÉTUDE

Centres de tri à Sevran et à Paris XV<sup>e</sup>.

### p.10 EN BREF

#### p.10 COMPÉTENCES

Le SYCTOM : un souci constant d'améliorer ses équipements.

#### p.10 VOS QUESTIONS

### p.11 DÉCOUVERTE

De nouvelles techniques pour le traitement des fumées.

### p.12 L'INTERVIEW

Corinne Valls,  
Maire de Romainville.

# > Découverte

## RECYCLAGE

# Traitement des fumées, les techniques se diversifient

Le traitement des fumées des incinérateurs se fait le plus souvent en plusieurs étapes, et selon des procédés (sec, humide ou semi-humide) qui s'adaptent aux caractéristiques techniques de chaque site.

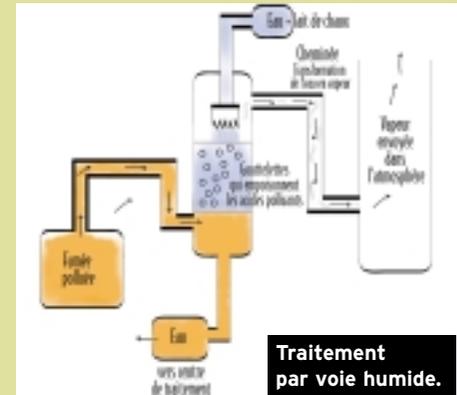
> **Actuellement, les trois sites du SYCTOM fonctionnent selon des méthodes proches :** les fumées sont d'abord dépoussiérées en passant dans un filtre électrostatique, puis elles subissent un traitement humide (arrosage d'eau additionnée de lait de chaux qui piège les gaz acides).

> **Le site d'Ivry, depuis sa rénovation en 1995, possède une batterie de modules**

**Venturi** afin de parfaire le dépoussiérage des fumées.

> **Les sites d'Ivry et de Saint-Ouen vont se doter d'une unité de réduction catalytique sélective (SCR en anglais),** où une réaction avec de l'ammoniac en phase gazeuse permet de réduire les taux de NOx, dioxines et furannes au-dessous de la future norme européenne.

> **Pour Isséane, le SYCTOM a fait le choix du traitement à sec.** Les fumées passent par trois étapes successives : électrofiltre, filtre à manche (la fumée réagit avec du bicarbonate de soude puis est filtrée sur un support tissu) et enfin réacteur catalytique SCR.

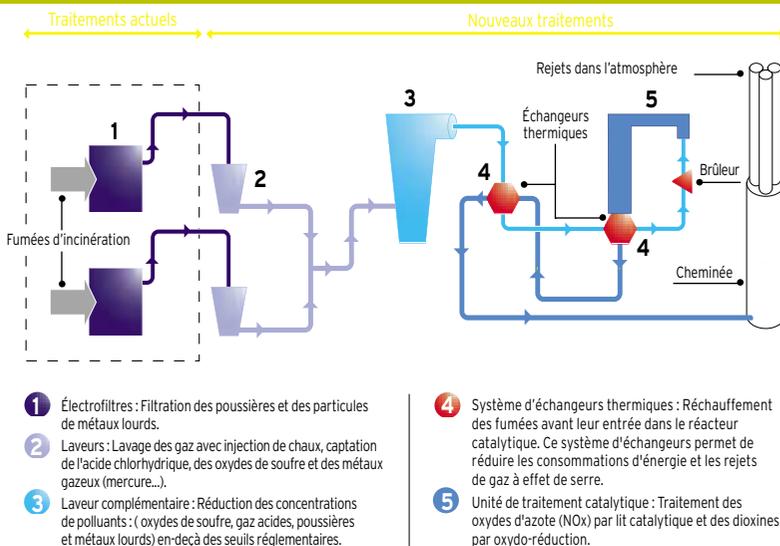


Traitement par voie humide.



Traitement par charbon actif.

# Échange de chaleur à Saint-Ouen



- 1 Électrofiltres : Filtration des poussières et des particules de métaux lourds.
- 2 Laveurs : Lavage des gaz avec injection de chaux, captation de l'acide chlorhydrique, des oxydes de soufre et des métaux gazeux (mercure...).
- 3 Laveur complémentaire : Réduction des concentrations de polluants : (oxydes de soufre, gaz acides, poussières et métaux lourds) en-deçà des seuils réglementaires.

- 4 Système d'échangeurs thermiques : Réchauffement des fumées avant leur entrée dans le réacteur catalytique. Ce système d'échangeurs permet de réduire les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre.
- 5 Unité de traitement catalytique : Traitement des oxydes d'azote (NOx) par lit catalytique et des dioxines par oxydo-réduction.

À Saint-Ouen, les fumées subissent deux lavages successifs afin d'améliorer le traitement des dioxydes de soufre. Après ce traitement, les fumées retombent à une température d'environ 65°, alors que le traitement catalytique SCR requiert une température comprise entre 230° et 250°. Pour atteindre cette température, le SYCTOM met en place un dispositif de pointe permettant, grâce à des échangeurs thermiques, de

faire réchauffer les fumées lavées celles qui se trouvent en sortie d'incinération.

> Pour cela, les fumées passent par près de 300 km de tuyaux en acier, dont certains ont un revêtement intérieur en Téflon afin d'éviter la corrosion. Il suffit alors de les faire passer par un brûleur à gaz, qui leur fait gagner la vingtaine de degrés qui leur manque pour être traitées efficacement par le réacteur catalytique.

## Combien d'exploitants du SYCTOM ont obtenu une certification ISO ?

Aujourd'hui, sept exploitants, y compris les exploitants externes détiennent une certification. Les sites de traitement des déchets sont essentiellement concernés par deux certifications : ISO 9001 version 2000 et ISO 14000. ISO 9001 vise la satisfaction du client, par une prévention des non-conformités à tous les stades de l'activité.

La norme ISO 9002 - qualité irréprochable, conseils techniques de haut niveau, respect total des engagements et des procédures pour un service fiable - doit disparaître fin 2003, pour être définitivement remplacée par la certification ISO 9001 version 2000. Cette dernière regroupe l'ensemble des spécifications ISO 9001, 9002, 9003, version 1994. Quant à la norme ISO 14001, elle certifie que l'entreprise concernée protège l'environnement en prévenant toute pollution.

## LES EXPLOITANTS CERTIFIÉS DU SYCTOM

Ivry	9001	14001 en cours
Saint-Ouen	9002	14001 en cours (18001 en projet : hygiène, santé et sécurité au travail)
Issy-les-Moulineaux	14001	
Romainville	14001	OHSAS 18001
Lagny-sur-Marne	9001 et 14001	
Saint-Ouen l'Aumône	14001	
Isles-les-Meldeuses	9001	14001 en projet
Nanterre	14001 en projet	

## > Le SYCTOM révisé ses statuts

Faisant suite à l'analyse de ses statuts en 2002, le syndicat a décidé de simplifier et de mettre à jour ceux-ci. Principal objectif : davantage de communes directement impliquées dans les instances de décision. Ainsi, la représentation de l'ensemble des adhérents entre Paris et les syndicats départementaux est rééquilibrée et les intercommunalités sont prises en compte. Au total, 68 élus siègent au comité contre 38 auparavant, et 48 communes sur 89 sont présentes, soit une sur deux. Les nouveaux statuts seront applicables à partir de 2004. Une première étape dans la rénovation du syndicat qui soufflera ses 20 bougies en mai prochain !

## > Politique des déchets

Lors des Assises de la Baule, qui se sont tenues en septembre dernier, Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie et du Développement Durable, a réaffirmé sa politique énoncée en juin lors du Conseil des ministres. Elle a ainsi abordé trois grands thèmes : la sécurité sanitaire et environnementale des installations, la prévention de la production des déchets et la responsabilité des producteurs et, le montage des filières en veillant à la maîtrise des coûts.

## > Vers un mode de transport alternatif des déchets



Dans le cadre de sa réflexion sur le transport alternatif des déchets, le SYCTOM a lancé une étude des flux d'objets encombrants sur le territoire du syndicat. Après un état des lieux de ces flux et des contraintes de leur traitement, plusieurs solutions seront étudiées, en prenant notamment en compte le centre de tri d'encombrants existants à Saint-Denis, où pourrait se mettre rapidement en place un transfert par voie fluviale des tonnages accueillis réduisant d'autant les flux de camions sortants.



Le centre d'Ivry-Paris XIII a été l'un des centres précurseurs, dans la mise en place du transport alternatif.

### QUALITÉ

## SYCTOM : un constant souci d'optimisation

L'innovation et le souci permanent d'optimiser ses processus sont deux des caractéristiques du SYCTOM. Elles se concrétisent en premier lieu par la mise au point de nouvelles technologies qui ont souvent fait école : premier centre de maturation des mâchefers en 1995 à Lagny-sur-Seine, système pilote de déchloration des fumées en 1986 à Issy-les-Moulineaux, etc. Elles se traduisent également par la mise en place de technologies éprouvées, soit pour rendre plus efficace un processus

(système informatique de pesage des véhicules de collecte et de transport des déchets ménagers), soit pour améliorer l'ergonomie dans ses centres de traitement (mise en service de presse à balle au centre d'Ivry), soit pour être plus respectueux de l'environnement (amélioration continue du traitement des fumées, voir rubrique Découverte).

> La montée en puissance des transports propres est l'un des axes majeurs de cette culture de l'optimisation du SYCTOM. Dès 1995 le centre

d'Ivry-Paris XIII a mis en œuvre le transport par voie fluviale de ses mâchefers. En 2001, Saint-Ouen lui a emboîté le pas, préférant cette fois-ci la voie ferrée. Une étude est actuellement menée pour étendre encore la part des transports alternatifs dans les différents moyens utilisés par le SYCTOM. L'un de ses premiers débouchés devrait être l'évacuation des journaux et magazines par voie fluviale vers le site de recyclage de Rouen.

> Enfin, ce souci constant d'optimisation se prolonge dans l'action au quotidien des exploitants des centres de traitement du SYCTOM. L'ensemble des sites est, en effet, soit certifié, soit engagé dans une démarche de management de la qualité ou environnemental.

## contacts

**BUREAU DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES DU SYCTOM : 01 40 13 17 00**

Faciliter le dialogue entre les communes adhérentes, optimiser le partage des expériences en terme de collecte sélective, tels sont les rôles de ce bureau. À l'écoute des communes, il propose des solutions et présente les missions du SYCTOM.

## ? Questions ! Réponses

Vos questions nous intéressent... ? Les mâchefers, qu'est-ce c'est ?

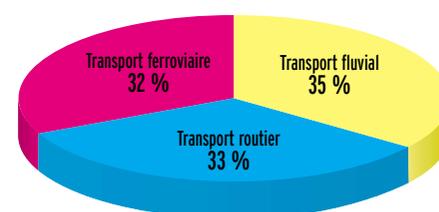
N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail :

[www.syctom@syctom-paris.fr](mailto:www.syctom@syctom-paris.fr)

Nous y répondrons lors des nouvelles parutions du magazine du SYCTOM.

! Les mâchefers sont les résidus de l'incinération de déchets ménagers. Après en avoir retiré les matériaux et les résidus ferreux, l'aluminium, la partie minérale de ces résidus peut être valorisée. Ces matériaux trouvent une seconde vie dans les travaux publics (remblais routiers), en particulier. En 2002, le SYCTOM a valorisé 501 230 tonnes de mâchefers.

### RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORTS DES MÂCHEFERS



## > Chantiers à l'étude



### Le nouveau centre de tri de Sevrans

**C'est dans le cadre du contrat "Terres Vives", signé avec la Région Ile-de-France, qu'un nouveau centre de tri des déchets ménagers va être construit à Sevrans (93).**

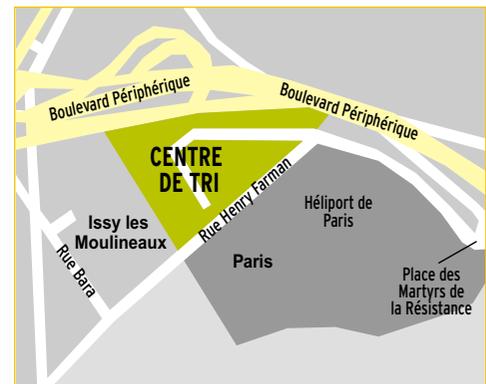
Il s'agit pour le SYCTOM d'un double choix. Le premier est d'accompagner avec confiance la montée en puissance de la collecte sélective, à la fois en quantité et en qualité. Le second est de privilégier la proximité pour le traitement des déchets ménagers. En effet, ce centre de tri aura une capacité annuelle de 10 000 tonnes, soit un bassin versant d'environ 410 000 habitants. Le centre de Sevrans triera principalement les emballages ménagers issus de la collecte sélective (carton, plastique, acier et aluminium), ainsi que les journaux/magazines, les bouteilles et flacons en verre, les films et les sacs plastiques.

La première étape est aujourd'hui l'appel d'offres sur performance. Cette procédure prend en compte des éléments qualitatifs en plus des aspects purement financiers. Les candidats seront sélectionnés au deuxième trimestre 2004. Après une enquête publique prévue pour l'été 2004, le chantier pourrait démarrer à l'automne 2004 et la mise en service est prévue fin 2005.

### Implantation d'un centre de tri dans Paris XV<sup>e</sup>

**Conformément au plan départemental d'élimination des déchets de Paris, le SYCTOM étudie différentes possibilités d'implantation de centres de tri sur le territoire de la Capitale, celui du XV<sup>e</sup> va être mis en chantier.**

Ces études portent actuellement sur quatre sites potentiels, dont trois appartiennent à Réseau Ferré de France. Tous trois s'insèrent dans des opérations d'urbanisme d'une portée plus vaste : quartier des Batignolles (17<sup>e</sup>), gare de l'Évangile (18<sup>e</sup>) et quartier "Danzas" (12<sup>e</sup>). Le quatrième, qui est la propriété de la Ville de Paris, est situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, rue Henri Farman, à proximité immédiate du site dit de l'Héliport. Le terrain d'environ 15 000 m<sup>2</sup> permettra l'implantation d'un centre d'une capacité annuelle de 10 000 à 15 000 tonnes de déchets ménagers. Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un traitement de proximité des déchets issus de la collecte sélective.



François DAGNAUD  
Président  
du SYCTOM

“ La signature de la charte est pour nous l'occasion de rappeler les engagements durables du SYCTOM. Ils se traduisent par une démarche d'amélioration continue, par la diminution constante des nuisances, ainsi que par une démarche d'information, de transparence et de suivi des objectifs décidés en commun avec nos partenaires. ”



Jacqueline ROUILLON  
Maire  
de Saint-Ouen

“ Cette charte est synonyme d'amélioration de l'environnement. Elle signifie une meilleure maîtrise par les citoyens de la question du traitement de leurs déchets, c'est-à-dire un élément important de leur vie quotidienne. La transparence et l'information que nous mettons en place, permettront de responsabiliser les habitants sur tous ces sujets. ”



Luc VALAIZE  
Directeur général  
du groupe TIRU

“ Le SYCTOM montre que l'incinération des déchets ménagers a de l'avenir. C'est le seul procédé qui réduit le volume des déchets de plus de 90 % et contribue à réduire l'effet de serre, à un prix compétitif. Il s'inscrit concrètement dans le développement durable, dans le cadre d'une industrie qui s'engage à réduire ses rejets de façon continue. ”

## » Pollutec 2003



Le stand SYCTOM au salon Pollutec.

L'édition 2003 du salon Pollutec s'est déroulée du 2 au 5 décembre dernier. Effet de serre, sites pollués, gestion des déchets industriels dangereux, gestion biologique des déchets ou encore future poubelle intelligente ont été abordés lors de ce salon. Pour la première fois, le secteur déchets de Pollutec accueillait un "village récupération-recyclage-

valorisation", comprenant une dizaine d'entreprises en partenariat avec la Fédération de la Récupération, du Recyclage et de la Valorisation (Federec). Un salon marqué par une présence internationale accrue : l'Algérie, invitée d'honneur, mais aussi la Pologne, la Russie et même du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).

# Qualité environnementale, le SYCTOM s'engage au centre de Saint-Ouen !

Une charte de qualité environnementale a été signée en janvier 2004 entre le SYCTOM, la mairie de Saint-Ouen et le groupe Tiru, exploitant de l'unité de valorisation énergétique de la ville.

Le 14 janvier 2004, Jacqueline Rouillon, maire de Saint-Ouen, François Dagnaud, président du SYCTOM, et Luc Valaize, directeur général du groupe Tiru, signaient la charte de qualité environnementale du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers de Saint-Ouen.

### > Développement durable

Avec cette charte, le SYCTOM et l'exploitant prennent un engagement volontaire sur l'avenir, afin de garantir qualité et sécurité de fonctionnement du centre : qualité des rejets atmosphériques, respect de la qualité de vie des riverains, préservation de l'environnement... Aujourd'hui, le traitement des fumées est au cœur de cette charte, à la fois pour les travaux d'amélioration, actuellement en cours, et pour l'exploitation courante. Fidèle à sa politique environnementale, le SYCTOM réalise ici un investissement qui lui permet d'anticiper et de dépasser ses obligations réglementaires. Il s'engage également sur des points dont il connaît l'importance pour les Ondonniens et leurs élus : insertion architecturale des nouveaux équipements, réduction du panache,

traitement des effluents liquides, prévention des nuisances acoustiques, réduction de l'impact des travaux (circulation, propreté, gestion des déchets de chantier), etc.

Traitant de l'ensemble des aspects de la vie du site, la charte met en place des dispositifs de mesure et de surveillance des différents rejets, ainsi que des règles concernant la propreté du site et de ses abords, ou encore la forme que doit prendre le compte rendu annuel d'activité.

Elle prévoit même un prochain additif, lorsque le site mettra en place une unité de vitrification des cendres volantes. Ces engagements concrétisent ainsi la volonté commune de protéger et d'améliorer l'environnement, inscrivant la ville de Saint-Ouen, le SYCTOM et Tiru dans une perspective de développement durable.

### > Concertation et transparence

Pour cela, les partenaires de la charte se sont engagés à travailler dans la concertation et la transparence. Le comité de suivi, constitué dès la signature, est donc composé de trois personnalités issues de la municipalité, de représentants du SYCTOM et de deux représentants de l'exploitant. Il se réunit



Ci-dessous : Jacqueline Rouillon, maire de Saint-Ouen, François Dagnaud, président du SYCTOM et Luc Valaize, directeur général du groupe TIRU, lors de la signature de la Charte de Qualité Environnementale.



deux fois par an durant la phase de chantier, pour faire le point de l'avancement du projet, et une fois par an en phase d'exploitation. Dans le même esprit, une Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) doit être créée prochainement, signe d'une volonté commune d'informer le public sur la vie du site et de mieux comprendre ses attentes, via un registre d'observations et un espace de dialogue.

Enfin, dans une perspective à plus long terme, la charte aborde trois points complémentaires : la veille technologique et l'innovation assurée par le SYCTOM (dans le cadre d'une politique d'amélioration continue de ses installations de valorisation des déchets), la contribution à l'effort commun en cas de pic de pollution, l'éducation à l'environnement (salle dédiée aux actions de sensibilisation, cahier pédagogique à destination des scolaires...).

## CLIS

### La Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)

Créée par le Préfet (en vertu des dispositions de la loi du 19 juillet 1976) pour chaque installation de traitement des déchets soumise à autorisation, à la demande du maire de la commune d'accueil de cet équipement, une CLIS réunit l'entreprise privée exploitant le centre, le syndicat maître d'ouvrage et les représentants des collectivités territoriales (élus municipaux et services), des services de l'État et des associations de défense de l'environnement et/ou de consommateurs.

La CLIS a pour objet de promouvoir l'information du public sur les conditions et résultats de fonctionnement de l'installation de traitement des déchets : contrôles et mesures effectués, modifications apportées à l'installation, incidents survenus et mesures prises...

L'exploitant présente chaque année à la commission un dossier d'information sur le fonctionnement de l'installation. Ce dossier peut aussi être librement consulté à la mairie de la commune dans laquelle est implantée l'installation.

Les centres du SYCTOM qui disposent d'une CLIS sont ceux d'Issy-les-Moulineaux, Ivry-Paris XIII et très prochainement Saint-Ouen.

Les comptes-rendus sont disponibles sur le site : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr).



# “investissements”

de fonctionnement d'une grande stabilité.  
nt est, quant à elle, multipliée par deux.  
t aux objectifs fixés pour la mandature.

en constitue le poste le plus important, soit plus de 70% du total des dépenses de cette section avec 156,2 millions d'euros. Les amortissements techniques pratiqués sur les actifs représentent le deuxième poste le plus important avec 20,3 millions d'euros (en hausse de 1,75 %) devant les charges financières (essentiellement les intérêts d'emprunts) avec environ 13 millions d'euros et les charges du personnel avec 4,1 millions d'euros. La charge des contrats d'exploitation est toutefois

en légère régression (-4,2% par rapport à l'année précédente), du fait de la diminution des tonnages d'ordures ménagères à traiter, liée à l'entrée moins rapide que prévue des communes non déversantes de Seine-Saint-Denis ; mais surtout à la baisse des volumes collectés. Cette tendance, déjà amorcée en 2002, s'est confirmée en 2003. Pour l'année 2004, il est prévu de traiter 2 104 072 tonnes d'ordures ménagères contre 2 082 302 tonnes pour l'année 2003 et 194 339 tonnes d'objets encombrants.

## par centre

répartis entre les études, le génie civil et les procédés de traitement. Le traitement des cendres volantes, quant à lui, fera l'objet d'un appel d'offres sur performance dans le courant de l'année, avec un budget de 300 000 euros.

### NANTERRE

Le centre de tri de Nanterre sera achevé en 2004. Les crédits de paiement, programmés pour cette année, solderont l'opération et sont

évalués à 5,75 millions d'euros, dont environ 4 millions pour le bâtiment.

### SEVRAN

Le nouveau centre de tri de Sevrans, en Seine-Saint-Denis mobilisera en 2004 un montant de 2,265 millions d'euros d'investissement. Ce projet lancé en 2003 passe cette année à la phase d'analyse des offres pour la conception et la construction du centre, mais aussi de réalisation des

études nécessaires à l'obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter.

### IVRY-PARIS XIII

2004 sera marqué à Ivry-Paris XIII par le début des travaux d'installation d'un dispositif de traitement complémentaire des fumées. La somme de 19,92 millions d'euros a été inscrite au budget afin de mener à bien ces travaux en 2004.

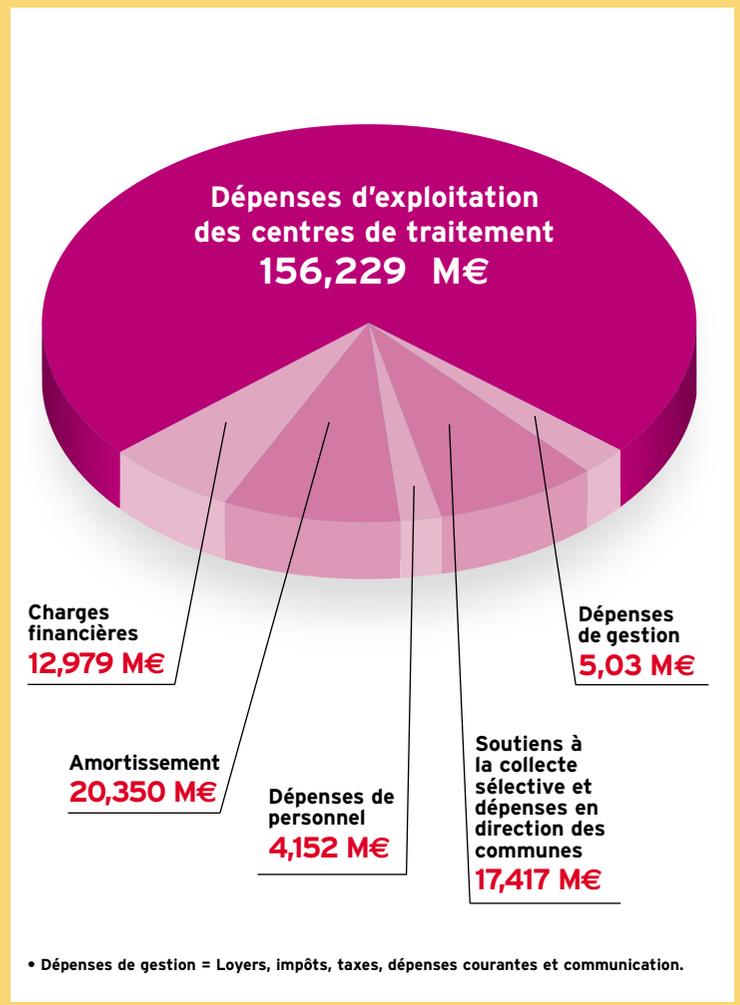
### ROMAINVILLE

Le centre de tri de Romainville bénéficiera de 210 000 euros pour la mise en conformité du réseau électrique, l'aménagement des espaces extérieurs et diverses études d'amélioration.

### PARIS XV

Une somme de 460 000 euros a été provisionnée pour mener des études sur le site de l'héliport en vue d'y installer un centre de tri.

## Dépenses de fonctionnement du SYCTOM en 2004



Seul le tonnage des déchets issus de la collecte sélective augmente, avec 136 564 tonnes contre une estimation de 128 026 tonnes fin 2003. Cette progression se justifie par l'action de nos communes qui étendent les collectes sélectives, notamment dans de nouveaux quartiers. 6,25 millions d'euros sont consacrés par le SYCTOM

au soutien à la montée en charge de ces collectes. Logiquement, le produit de la vente de matériaux aux filières de recyclage s'accroît également.

Parallèlement, la redevance (prix à la tonne) augmente de 6%, en cohérence avec les objectifs de la mandature qui visent à lisser les efforts sur la période.

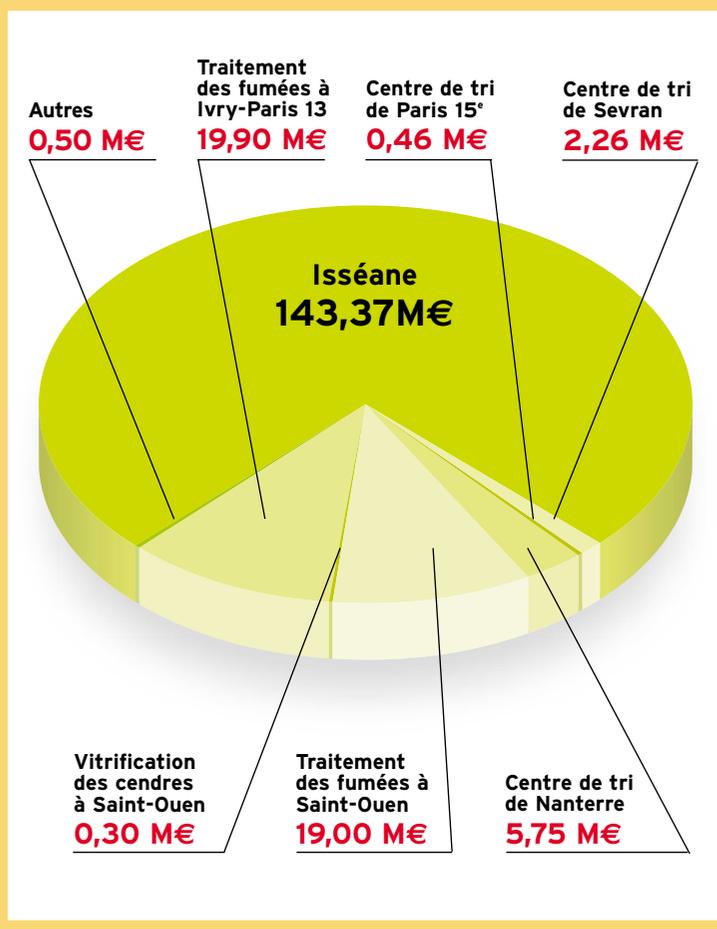
“ Le budget du SYCTOM poursuit le programme d'investissement nécessaire pour assurer la modernisation des installations, augmenter et diversifier les capacités de traitement. ”



## Un budget orienté

Le SYCTOM présente pour 2004 un budget...  
Projet Isséane oblige, la partie investissement...  
Enfin, la redevance progresse conformément...

### Investissements prévus en 2004 par opération



Le Budget 2004 du SYCTOM a été adopté par le Comité lors de la séance du 17 décembre. Il est marqué par une forte augmentation du montant des investissements liée à la montée en charge du chantier ISSEANE alors que la section de fonctionnement reste quasiment stable.

#### > Budget d'investissement en forte progression

Le budget d'investissement fait plus que doubler en 2004, passant à 232 millions d'euros contre 111 millions d'euros en 2003.

Les dotations liées aux opérations dans les centres de traitement constituent la très large majorité de ce budget (185,62 millions d'euros), loin devant les remboursements d'emprunts (37,55 millions d'euros).

#### > Budget de fonctionnement : priorité à l'exploitation

Pour l'année 2004, le budget primitif de fonctionnement du SYCTOM s'élève à 216,2 millions d'euros. La charge des contrats d'exploitation des différentes unités de traitement des déchets

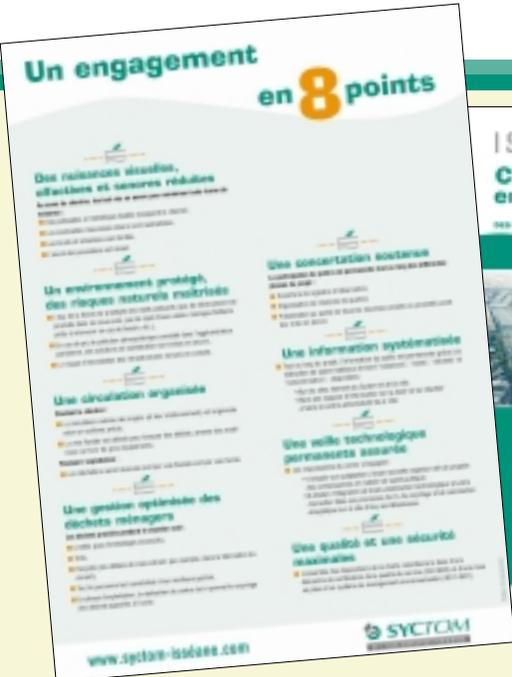
## Investissements

### ISSY-LES-MOULINEAUX

C'est bien sûr Isséane qui se taille la part du lion avec un investissement prévu de 143,37 millions d'euros. Néanmoins, 190 000 euros d'investissement ont été inscrits au budget pour continuer la politique d'amélioration continue de l'actuelle usine d'Issy-les-Moulineaux qui poursuivra son exploitation jusqu'en 2005.

### SAINT-OUEN

L'usine de valorisation énergétique de Saint-Ouen bénéficie également d'investissements importants en 2004. Deux opérations spécifiques sont plus particulièrement à l'honneur. La première est la poursuite d'un traitement complémentaire des fumées, avec un montant programmé de 19 millions d'euros en 2004, notamment



La première réunion des sentinelles, le 9 septembre 2003.

## COMMUNE Respecter l'environnement tout au long des travaux

Une charte de qualité a été signée par le SYCTOM avec la ville d'Issy-les-Moulineaux, afin que la préservation de l'environnement urbain soit une donnée prise en compte par l'ensemble des partenaires tout au long du déroulement du projet Isséane. Ce document inclut la construction et l'exploitation future du centre, mais aussi la démolition de l'usine actuelle, quai de Stalingrad.

- Il s'agit d'un engagement fort du SYCTOM, qui se décline en huit points précis :
  - la réduction des nuisances visuelles, olfactives et sonores,
  - un environnement protégé, des risques naturels maîtrisés,
  - une circulation organisée, faisant largement appel à la voie fluviale,

- une gestion optimisée des déchets tout au long du chantier,
  - une concertation soutenue avec le public,
  - une information systématique, grâce à la réalisation de quatre tableaux de bord :
    - nuisances ;
    - rejets ;
    - déchets ;
    - consommation,
  - une veille technologique permanente assurée,
  - une qualité et une sécurité maximales, concrétisées à terme par une démarche de certification ISO 9002 (service) et ISO 14001 (environnement).
- Le suivi de la charte est assuré tous les trimestres par un comité composé des représentants des deux entités auxquels se joindra le futur exploitant.

## CITOYEN Des sentinelles impliquées pour une charte respectée

Les sentinelles sont des Isséens ou des personnes travaillant dans la commune, qui se sont portées volontaires pour observer le chantier et faire part, lors de réunions régulières, de leurs remarques et de leurs questions concernant le chantier. Quatorze personnes, habitants ou représentants des entreprises riveraines, se sont inscrites dès avant l'été pour devenir des observateurs impliqués.

Cette innovation vient d'une double démarche : volonté de s'inscrire dans une politique de développement durable en associant les populations à un projet, et nécessité d'apprécier l'impact des travaux sur l'extérieur, aussi bien de manière objective que subjective. Les sentinelles auront ainsi la

possibilité de relayer auprès des responsables du projet le ressenti des riverains, permettant de mieux maîtriser les répercussions du chantier sur son environnement immédiat.

Des réunions trimestrielles d'échange permettent aux sentinelles de suivre l'avancement du chantier. Les deux premières ont respectivement présenté le projet in situ et les outils nécessaires à une bonne diffusion de l'information. La dernière réunion, qui s'est déroulée le 15 janvier dernier, a fait le point sur la progression du chantier, les incidents rencontrés et les solutions apportées. Elle a surtout permis de répondre aux différentes questions posées par les sentinelles.

d'établir un échange avec les riverains, afin de les informer sur le projet, l'avancement de sa construction et le suivi de la charte de qualité environnementale et de prendre en compte les interrogations. (voir coordonnées ci-contre).

observer le chantier et suivre, à partir des indicateurs environnementaux (impact visuel, circulation...) ses retombées éventuelles sur la ville et ses habitants. Les sentinelles font part de leurs observations au SYCTOM qui peut ainsi mettre en œuvre des mesures correctives de façon à réduire au maximum les nuisances.

**CITOYEN**  
Les sentinelles sont appelées à

## bloc-notes

• **MILIDIS (Mission locale d'informations déchets d'Issy-les-Moulineaux)**  
98/100 quai Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux  
Tél. : 01 58 88 31 51 – Fax : 01 58 88 31 52 – e-mail : milidis@syctom-paris.fr – Contact : Jérôme Picaud.

• **Site Internet d'Isséane : www.syctom-isseane.com**  
Pour comprendre le projet, suivre le chantier au jour le jour, consulter le tableau de bord des nuisances, demander de la documentation, obtenir des réponses en ligne...



# ISSÉANE

## État d'avancement du projet...

Le chantier du futur centre de traitement des déchets multifilières d'Issy-les-Moulineaux se déroule conformément aux prévisions établies.

Le chantier qui a débuté cet été se déroule dans des conditions optimales. Il va passer par quatre étapes clés. La première, jusqu'en janvier 2005, concerne le coulage des parois moulées et les injections complémentaires. La seconde, le terrassement, débutera en janvier 2004 et s'achèvera en septembre 2005. Certaines phases vont se chevaucher car

une partie de l'usine sera enterrée, afin de ne pas dépasser 21 mètres de hauteur, pour préserver l'esthétique des berges de la Seine. La troisième étape, de février 2005 à février 2006, permettra l'installation des planchers et les travaux de génie civil. Enfin les finitions et les tests conduiront à la mise en service industrielle courant 2007.



### INSTITUTIONNEL Réunion d'information sur l'avancement du chantier

> A l'initiative de la ville d'Issy-les-Moulineaux, une réunion publique d'information sur le projet Isséane a été organisée le 15 septembre dernier.

Le maire de la ville, s'est félicité du nombre de participants (près de 200 personnes) élus locaux, industriels et citoyens.

La présentation du chantier a été assurée par Patrick Lefebvre, directeur général du SYCTOM, et Denis Penouel, directeur technique.

> Un débat a ensuite permis à l'assistance de poser des questions aux responsables présents. Certaines d'entre elles ont concerné l'avenir du site de l'ancienne usine d'Issy et la gestion de la période 2005/2007. D'autres, plus précisément consacrées au projet Isséane, se sont portées sur l'utilisation de la voie fluviale, l'aménagement des abords ou encore le système de traitement et d'évacuation des fumées toujours d'actualité.



Avancement du chantier Isséane en février 2004.



### ISSÉANE calendrier prévisionnel

- > De juillet 2003 à janvier 2005 : coulage des parois moulées et injections complémentaires.
- > De décembre 2004 à septembre 2005 : terrassement.
- > De février 2005 à février 2006 : installation des planchers et génie civil.
- > Juillet 2007 : installation des équipements.
- > 2007 : mise en service.

### \* Actions

#### INSTITUTIONNEL

La charte de qualité environnementale peut être téléchargée sur le site du projet Isséane :

[www.syctom-isseane.com](http://www.syctom-isseane.com)

soit en version intégrale, soit sous forme récapitulative "un engagement en 8 points". Ce site est conçu pour suivre la phase des travaux et celle de l'exploitation. On peut y consulter le

tableau de bord "nuisances" durant tout le chantier. Il affiche en permanence, pour neuf critères, les résultats des mesures, les seuils réglementaires ou objectifs et les incidents éventuels.

#### COMMUNE

La Milidist est la mission locale d'informations déchets du SYCTOM, à Issy-les-Moulineaux. Son rôle est

RENCONTRES

# Site Isséane : les élus au cœur du chantier

**Début décembre, les élus du SYCTOM ont pu visiter le chantier de construction du centre de tri et de valorisation énergétique Isséane.**

Le mardi 10 décembre dernier, le président du SYCTOM, François Dagnaud, a proposé une visite du chantier Isséane aux élus du SYCTOM. Ils ont été nombreux à répondre favorablement à cette invitation, à commencer par l'un des plus concernés, Pierre Brosson, conseiller municipal d'Issy-les-Moulineaux, délégué à l'environnement, aux parcs et jardins ;

technique du SYCTOM. Les élus ont visualisé, sur les maquettes et les panneaux d'exposition de l'espace information Isséane, les différentes étapes du chantier et la préfiguration du futur centre de traitement des déchets ménagers.

➤ Lors de son allocution, François Dagnaud s'est félicité du bon avancement des



Les élus du SYCTOM lors de la visite du chantier d'Isséane le 10 décembre dernier.

mais aussi Nicolas Sarkozy, dont les fonctions de ministre de l'Intérieur ne lui font pas oublier qu'il est également président du SYELOM.

➤ Sécurité oblige, c'est de la passerelle surplombant le site que les élus ont pu constater de visu l'état d'avancement des travaux.

La vue impressionnante du chantier, avec ses grues et ses engins en mouvement était commentée par Denis Penouel, directeur

travaux, mais également de l'excellent esprit de collaboration qui prévaut au sein du SYCTOM, bien au-delà des clivages politiques.

À la fin de la visite, les invités ont posé directement leurs questions aux représentants présents des différentes directions du SYCTOM.

Cette journée fut donc positive pour tous, car la construction se déroule dans de bonnes conditions et avance selon le calendrier prévisionnel établi.

## Perspectives 2004, une nouvelle étape pour le SYCTOM !

À l'occasion de la cérémonie des vœux au personnel, le Président du SYCTOM a présenté les perspectives pour cette nouvelle année. Le traitement des déchets de toutes les communes adhérentes continuera dans un esprit d'amélioration continue : modernisation des équipements, amélioration de l'impact environnemental et réduction des nuisances. Cette année se caractérise toutefois par des changements majeurs, à commencer par la nouvelle loi sur les déchets, prévue au second semestre, dont l'objectif est d'aider à répondre à la pénurie des capacités de traitement partout en France et à engager des moyens nouveaux pour une réduction à la source. Parallèlement, les compétences des acteurs locaux sont accrues. Au moment du lancement de la révision du Schéma directeur de la région Ile-de-France (volet logistique et transport), c'est désormais le Conseil Régional qui est compétent en matière de planification des déchets. Ce doit être l'occasion d'une réflexion sur les possibilités d'utilisation des équipements dans un souci d'optimisation des usines et de maîtrise des coûts de transports.

➤ De nouveaux statuts  
Enfin, c'est en 2004 que les nouveaux statuts du SYCTOM entrent en application. Le nombre d'élus siégeant au comité va doubler, permettant à plus d'une commune sur deux de participer aux travaux du SYCTOM et d'assurer un rééquilibrage de la représentation entre Paris et les syndicats départementaux, alors que de nouvelles intercommunalités amèneront à repenser ses frontières. La livraison du centre de tri de Nanterre, en juin, pour les 20 ans du syndicat, prend donc un relief particulier. L'événement concrétisera une actualité riche en projets, dont certains sont déjà bien avancés (traitement des fumées à Ivry et Saint-Ouen, centre de Tri de Sevran, Isséane...) et d'autres devant être concrétisés dans le courant de l'année : centre de méthanisation de Seine Saint-Denis, centre de tri de Paris XV<sup>e</sup>, le développement du transport fluvial des objets encombrants et des journaux/magazines.



La page d'accueil du site de Tom.



Une BD interactive pour mieux comprendre.



Un glossaire très complet.



## ➔ Dernière ligne droite pour le centre de tri de Nanterre

de conséquence sur l'exploitation. Du point de vue financier, des avenants ont été signés sur

plusieurs marchés (un avenant d'un montant de 960 000 euros pour le bâtiment et un second de 170 000 euros pour l'équipement), avec un impact restreint sur le budget prévisionnel du centre (soit environ 20 millions d'euros).

La mise en service doit donc intervenir en juin 2004. Actuellement, l'installation des équipements de tri se poursuit, avant le lancement des essais de fonctionnement programmé à la mi-avril. Les trois derniers mois seront consacrés aux finitions, dont les plantations complétant l'aménagement paysager du site et son intégration harmonieuse dans le milieu urbain. Il s'agira



Tapis d'alimentation.

alors de l'aboutissement d'un travail de plus de trois ans, entamé en juin 2001 avec l'adoption du projet architectural issu d'un concours public international. Après une enquête publique effectuée en septembre 2001, le permis de construire et l'autorisation d'exploiter avaient été définitivement accordés

à la mi-2002, pour un démarrage du chantier le 4 novembre 2002.

### > Un centre à la pointe du progrès

Le centre de tri de Nanterre sera l'équipement le plus moderne du SYCTOM, avec de nombreuses innovations notamment en matière d'ergonomie et de conditions de travail pour les salariés. De même, la production d'eau chaude sanitaire sera fournie par l'énergie solaire, afin de faire du site un exemple en matière d'économie de ressources.

La capacité totale du centre de tri sera, à terme, de 40 000 tonnes/an de déchets issus des collectes sélectives d'emballages : cartons, plastiques, acier, aluminium, journaux/magazines et papiers de bureau. Il comprendra trois lignes de tri multi-matériaux d'une capacité de 10 000 tonnes par an chacune. Cette capacité



Presse à balle.

sera complétée par une ligne de tri mono-matériau optionnelle d'une capacité de 10 000 tonnes par an. Employant plus de 80 personnes, le centre aura pour vocation de traiter la collecte sélective d'une vingtaine de communes constituant son bassin versant, dont certains arrondissements de l'ouest parisien.

## > Actualités



### FAIT DIVERS

## Romainville : un incendie vite maîtrisé

**C'est dans la nuit du vendredi 8 août dernier qu'un feu s'est déclaré, au centre de tri de Romainville.**

Une centaine de pompiers est intervenue sur le site quelques minutes après le départ du feu. En raison de la nature des combustibles (meubles, matelas, moquettes, etc.), ils ont dû lutter plusieurs heures pour en venir à bout. Grâce à ces efforts, les dégâts sont finalement très réduits : le bâtiment lui-même a été préservé, hormis quelques éléments de façade et toutes les machines sont intactes. Une enquête de police a été ouverte pour déterminer les causes de l'incendie.

### Une réactivité qui a réduit les dégâts

De fait, l'activité du centre n'a été que très peu perturbée, après le nettoyage du site pendant le week-end. Les activités d'exploitation des ordures ménagères et la réception multi-matériaux ont pu reprendre rapidement, alors que l'exploitation des encombrants était transférée vers d'autres sites de l'exploitant du centre, Génériss. Enfin, les communes du bassin de Romainville ont été tenues informées de la marche des opérations tout au long de cet "épisode" à l'impact restreint. Conformément au rapport d'expertise de la Socotec, des travaux ont été entrepris et ont permis le retour à la normale dès le début octobre.

## ▶ Repères

# 2,8 M t

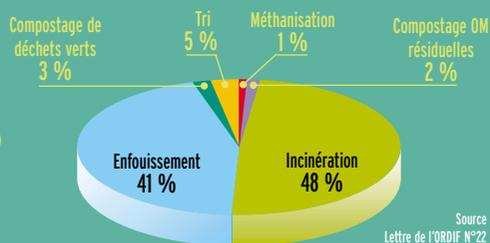
C'est le tonnage d'ordures ménagères éliminées en 2002 sur 90 communes du SYCTOM (5,4 millions d'habitants) des cinq départements (75, 78, 92, 93, 94).

# 323 375 TEP

(Tonnes Équivalent Pétrole)

C'est l'énergie récupérée par l'entreprise Tiru sur trois usines du SYCTOM, soit 1/9<sup>e</sup> de la production pétrolière de la France métropolitaine.

### ILE-DE-FRANCE : RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2003



## MULTIMÉDIA

Sur le site de Tom (conçu par le SYCTOM), accessible via [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr), Tom et la coccinelle Clicmi expliquent ce qu'il faut savoir sur le traitement des déchets. Conçu en collaboration avec des enseignants et des parents d'élèves afin d'accompagner les enfants de 7 à 12 ans dans leur découverte d'Internet, ce site respecte le label Charte de Confiance. Les enseignants y trouveront différents outils pédagogiques.

### 8<sup>e</sup> salon de la Nouvelle Ville

Les Assises de l'AMIF se tiendront les 6, 7 et 8 avril 2004 au Parc Floral de Paris. Le 8<sup>e</sup> Grand Prix de l'Environnement des Villes en Ile-de-France consacré au développement durable sera décerné le 6 avril. En savoir plus sur les sites : [www.salonnouvelleville.com](http://www.salonnouvelleville.com) et [www.environnement-ville.com](http://www.environnement-ville.com).

### Congrès international "Valorisation et réduction à la source des déchets : les politiques 'zéro déchet' dans le monde, utopie ou réalité ?"

Les 13 et 14 mai 2004 à l'Assemblée Nationale. Deux jours pour échanger sur les méthodes des collectivités ayant obtenu des résultats exceptionnels en matière d'élimination et de valorisation des déchets. Organisation : Décentralisation & Initiatives Locales sous le parrainage de l'Association des maires de France. Tél : 01 46 94 06 93.

### Vous organisez...

...des journées portes ouvertes, des salons, des conventions ou tout autre événement lié au traitement des déchets ménagers. Faites-nous part des dates, lieux et détails de ces opérations et nous les publierons dans ce magazine. Contact : Cécile Hourcade, tél. : 01 40 13 17 06 e-mail : [cecilejean@syctom-paris.fr](mailto:cecilejean@syctom-paris.fr).

### Erratum

#### SYCTOM Magazine n°4

- **Des communes du SYCTOM primées au salon de l'AMIF.** L'organisateur du grand prix de l'environnement est bien l'association Grand prix de l'environnement et non l'AMIF. Lors du 7<sup>e</sup> Grand prix de l'Environnement, M. Gatignon, vice-président du SYCTOM a remis un prix, non au secrétaire de mairie de Brunoy, mais à M. Laurent Bêteille, sénateur maire de Brunoy et président de l'Union des maires de l'Essonne. (En bref, p. 3).
- **Que faut-il faire des sacs en plastique fin ?** Le dépôt des sacs en plastique fin dans les bacs de tri sélectif s'applique à la seule Ville de Paris, à titre expérimental. Les autres communes du territoire du SYCTOM ne sont pas concernées. (Questions / Réponses, p. 7).



Corinne Valls

Madame Corinne Valls est Maire de la commune de Romainville.

“ Avec le SYCTOM, nous avons la volonté d'améliorer l'environnement. ”

## Déchetterie de Romainville : des aménagements sont en vue

**Vous avez pris un arrêté interdisant la circulation aux abords de la déchetterie, au mois de février 2003. Quels en étaient les motifs ?**

**Corinne Valls, maire de Romainville :** Des dépôts sauvages d'ordures autour du site de la déchetterie engendraient de graves nuisances. Par exemple, de la viande avariée avait été déposée en plein mois d'août 2002. Je vous laisse imaginer ce qu'il pouvait en découler sur le simple plan de l'hygiène. Et cela, sans compter un environnement totalement dégradé qui handicapait gravement les entreprises et, vous le comprendrez, la qualité de vie des riverains. C'était, toutes les semaines, 70 tonnes de dépôts ramassés par

nos services municipaux. Or, malgré plusieurs demandes pressantes au niveau des autorités compétentes, aucune solution n'avait été envisagée pour remédier à cette situation.

**Quels sont les premiers constats que vous avez pu observer ?**

**C.V. :** Je dois dire que cette décision de fermeture, même si elle n'a duré qu'une demi-journée a fait l'effet d'un électrochoc. Ainsi, depuis le mois de février 2003, les dépôts sauvages sont passés de 70 tonnes à 12 tonnes. La campagne de presse, qu'il faut poursuivre, commence à faire prendre conscience, notamment aux différentes structures artisanat -

PME qui étaient pour l'essentiel à l'origine des dépôts, que des solutions sont à trouver.

**Quelles sont les autres mesures envisagées ?**

**C.V. :** Le SYCTOM est notre partenaire. Nous avons la volonté commune d'améliorer l'environnement et de nous inscrire dans le cadre du développement durable. Des mesures doivent être envisagées pour les déchets industriels banals (DIB). Plus concrètement, autour du site de la déchetterie de Romainville, la voirie sera entièrement refaite et des aménagements sont prévus pour faciliter l'accès à la déchetterie, afin que celle-ci s'inscrive pleinement dans l'environnement de notre ville.

**MILIDIS** Mission locale d'information des déchets d'Issy-les-Moulineaux  
Aux portes de Paris, quai Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux  
Tél. : 01 58 88 31 51 - Fax : 01 58 88 31 52.

**MILIDIV** Mission locale d'information des déchets d'Ivry-sur-Seine  
43, rue Bruneseau - 75013 Paris  
Tél. : 01 40 13 17 29 - Fax : 01 42 33 40 47.

**MILIDOR** Mission locale d'information des déchets de Saint-Ouen et Romainville  
35, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris  
Tél. : 01 40 13 17 40 - Fax : 01 42 33 40 47.

**SYELOM** Syndicat intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères  
96, avenue Achille Peretti  
92200 Neuilly-sur-Seine  
Tél. : 01 40 88 89 93 - Fax : 01 40 89 09 73.

**SITOM 93** Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis  
8, rue Albert-Einstein - BP 73 - 93240 Stains  
Tél. : 01 48 29 09 81 - Fax : 01 48 29 08 18.

